

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie : N° S19-0000375

☐ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5346 / Société : RAM

☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre : 16.02.62

Nom & Prénom : MOULATIF MOSTAFA Date de naissance : 16.02.62

Adresse : MEME

Tél : 0667863959 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Issam Atif
Médecin
121, Bd Med Zetraf Sidi Moumen
Casablanca
Tél : 0522 565 777 / 0540 094 912

Date de consultation : 29 AOUT 2022

Nom et prénom du malade : Moulatif Mostafa Age : 33.2

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant

Nature de la maladie : F33.2

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 30 / 08 / 22

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données

à caractère personnel.
MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 Aout 2022	C		9000	Dr. Issam Atti 171 Bd. Med 21er St. - Moumen Casablanca Tél : 0522 556 777 / 0549 004 912

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie SAHNOUN Dr. Fatima SAHNOUN Bd. Med 21er St. - Moumen Tél: 0522 787 508 - LNE: 092051762	08/08/22	383,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

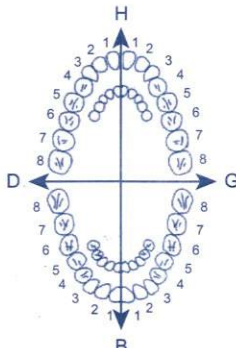
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
						

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

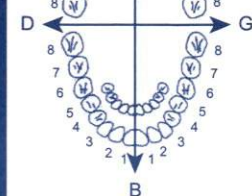
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées		Nature des Soins	Coefficient			
					COEFFICIENT DES TRAVAUX		
						MONTANTS DES SOINS	
						DEBUT D'EXECUTION	
						FIN D'EXECUTION	

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H		H
25533412	21433552	
00000000	00000000	
D		G
00000000	00000000	
35533411	11433553	
	B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. ATIF Issam

Médecin

Dermatologie interventionnelle
Asthmo-allergologue
Addictologie - Maladies psychiatriques
Circoncision - les urgences
Echographie - ECG
Consultation du permis de Conduire

الدكتور عفيف عصام

طبيب

الأمراض الجلدية التداخلية
الضيق والحساسية
علاج الإدمان والأمراض النفسية
الختانة الطبية - المستعجلات
الفحص بالصدى - التخطيط القلبي
الفحص الطبي لرخصة السياقة

Dr. Issam Atif
Médecin
121, Bd Med Zezaf, S.d: Moumen
Casablanca
Tél : 0522 555 777 / 0540 094 912

بالتشخيص المبكر و العلاج يمكن القضاء على المرض

Casa, Le :29. AOUT 2022.....

Mme Houlouf Hind



Divecis 20 J.

*W3308
29.08.22*

1/2 4 1 10 J

1/2 4 1 2 J 10 J

1/2 4 2 1 10 J

A net

laraxyl 25 J

14 - 2 25 2 J

*W3308
29.08.22*

Pharmacie SAHNOUN
Dr. Fatima SAHNOUN
Bd. Med Zezaf, H24 Al Fataha Im. 11
Tél: 0522 70 76 08 - INE: 092051762



121 شارع محمد الزفزاف (طريق أناسي) تجزئة الطالبي شقة رقم 5 سيدي مومن - الدار البيضاء

الهاتف : 0522 555 777 - 0540 094 912



3 / Amiprin 50 ¹⁸⁵⁰
 59.50 (42) 14 800 200



35.50 Buprol 5 f
 14 le mètre

Pharmacie Sahnoun
 Dr. Fatima SAHNOUN
 Bd. Med Zafat Hay Al Malaa Im. 11
 Tél: 0522 70 76 00 - INE: 09205176

Dr. Issam Atti
 Médecin
 121, Bd Med Zafat Sidi Moumen
 Casablanca
 Tél : 0522 945 777 / 9540 094 912

6 118001 040384
LAROXYL 25 mg
 (Chlorhydrate d'amitriptyline)
 60 comprimés pelliculés
 BOTTU S.A. PPV: 38 DH 70

6 118001 040384
LAROXYL 25 mg
 (Chlorhydrate d'amitriptyline)
 60 comprimés pelliculés
 BOTTU S.A. PPV: 38 DH 70

59,50

147,20

59,50

39,90

383,50